



Elle indique en outre les cas pour lesquels il apparaît que le Bureau n'a pas encore reçu les renseignements relatifs au «principe de diligence due» (voir également le § 5 ci-dessous).

4 Le Bureau prie votre Administration de bien vouloir vérifier les listes ci-jointes et de soumettre les renseignements de notification au titre du numéro 11.15 avant la date d'expiration du délai réglementaire de sept ans, assortis de tous les accords requis obtenus (numéro 11.32), ou d'une indication précisant que la coordination n'a pas été menée à bien dans certains cas et accompagnés d'une demande d'application des dispositions des numéros 11.32A, 11.35 ou 11.41, selon le cas, pour certains accords manquants.

5 En ce qui concerne les renseignements de notification reçus et considérés sous les points a), b) ou c) du § 3.2 ci-dessus, si aucune action n'est peut-être nécessaire, des renseignements de notification similaires ou additionnels peuvent néanmoins encore être soumis avant la date d'expiration réglementaire de sept ans indiquée, afin de couvrir toutes les assignations de fréquence incluses dans la (les) demande(s) de coordination ou dans celles de la publication anticipée, selon le cas.

6 Votre Administration est en outre invitée à vérifier si l'un de ses réseaux, n'apparaissant pas dans les annexes, entre lui aussi dans la catégorie ci-dessus et, dans l'affirmative, à soumettre les renseignements de notification mentionnés aux § 4 et 5 ci-dessus pour les assignations correspondantes qui sont encore au stade de la coordination ou publiées dans une demande de publication anticipée, selon le cas, et pour lesquelles le délai réglementaire de sept ans expirera entre le 1er janvier et le 30 juin 2009.

7 L'attention de votre Administration est également attirée sur le fait que, pour les réseaux signalés par un «X» dans les annexes, il apparaît que le Bureau n'a pas encore reçu les renseignements relatifs au «principe de diligence due», lesquels, pour les réseaux soumis à l'application des dispositions de l'alinéa 1 du *décide* et du § 1 de l'Annexe 1 de la Résolution 49 (Rév.CMR-03), doivent être fournis avant l'expiration du délai réglementaire de sept ans indiqué ci-dessus.

8 En ce qui concerne les réseaux pour lesquels les renseignements relatifs au «principe de diligence due» ont déjà été reçus, votre Administration est priée en outre de vérifier si ses réseaux ont des assignations de fréquence dans les bandes non concernées par ces renseignements et, dans l'affirmative, de soumettre ces renseignements complets avant l'expiration du même délai réglementaire de sept ans.

9 Nous vous prions de noter que la présente télécopie doit être considérée comme constituant l'information préalable du Bureau à laquelle il est fait référence aux numéros 11.44/11.44.1 et au § 10 de l'Annexe 1 de la Résolution 49 (Rév.CMR-03).

10 Le Bureau espère que votre Administration fournira les renseignements demandés ci-dessus. Au cas où les assignations ne seraient pas mises en service et où les renseignements de notification ainsi que les renseignements relatifs au «principe de diligence due» ne seraient pas reçus par le Bureau dans le délai spécifié, le Bureau engagera la procédure d'annulation des assignations concernées, comme le prévoient les numéros 11.44 et 11.44.1 et les Règles de procédure associées et/ou la Résolution 49 (Rév.CMR-03), selon le cas.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

A. Sion  
Chef de la Division de la coordination des services spatiaux

SV/NK/cp

**Pièces jointes:** Annexes 1 et 2

# ANNEXE 1

**Réseaux à satellite pour lesquels il apparaît que le Bureau n'a pas encore reçu les renseignements de notification et pour lesquels le délai réglementaire de sept ans expirera avant le 1er juillet 2009 (voir le § 4 du présent télégramme circulaire)**

RÉSEAU	ADMIN	ORG	LONG(E)	Date de publication de l'API	Expiration du délai de sept ans	Renseignements à fournir au titre de la Résolution 49* qui sont manquants
ARABSAT-EXT-C2	ARS	ARB	26	21.03.2002	21.03.2009	
ROEBUCK-E-64E-KA	AUS		64	11.01.2002	11.01.2009	X
ROEBUCK-F-137.9E-KA	AUS		137.9	11.01.2002	11.01.2009	X
SATCOM-5/10E	BEL		10	13.05.2002	13.05.2009	X
SATCOM-5/20.2W	BEL		-20.2	13.05.2002	13.05.2009	X
INTERSPUTNIK-17E-CK	BLR	IK	17	28.06.2002	28.06.2009	
CAN-BSS-103.0	CAN		-103	01.04.2002	01.04.2009	X
CAN-BSS-107.3	CAN		-107.3	01.04.2002	01.04.2009	X
CAN-BSS-111.1	CAN		-111.1	01.04.2002	01.04.2009	X
CAN-BSS-114.9	CAN		-114.9	01.04.2002	01.04.2009	X
CAN-BSS-118.7	CAN		-118.7	01.04.2002	01.04.2009	X
CAN-BSS-129.0	CAN		-129	01.04.2002	01.04.2009	X
CAN-BSS-138.0	CAN		-138	01.04.2002	01.04.2009	X
CAN-BSS-72.5	CAN		-72.5	01.04.2002	01.04.2009	X
CAN-BSS-78.0	CAN		-78	01.04.2002	01.04.2009	X
CAN-BSS-82.0	CAN		-82	01.04.2002	01.04.2009	X
CAN-BSS-85.0	CAN		-85	01.04.2002	01.04.2009	X
CAN-BSS-91.0	CAN		-91	01.04.2002	01.04.2009	X
CAN-BSS-95.0	CAN		-95	01.04.2002	01.04.2009	X
CAN-BSS-99.0	CAN		-99	01.04.2002	01.04.2009	X
CTDRS-1-87.5E	CHN		87.5	31.01.2002	31.01.2009	X
CTDRS-1-94.5E	CHN		94.5	31.01.2002	31.01.2009	X
SECOMSAT B15W	E		-15	25.01.2002	25.01.2009	X
SECOMSAT B41E	E		41	25.01.2002	25.01.2009	X
SECOMSAT B47W	E		-47	25.01.2002	25.01.2009	X
3GSAT-G15	F		-15	11.03.2002	11.03.2009	X
3GSAT-G17	F		10	11.03.2002	11.03.2009	X
3GSAT-G2	F		32.5	11.03.2002	11.03.2009	X
GIBSAT-5	G		-139	26.04.2002	26.04.2009	X
INMARSAT GSO-2M	G		178	16.04.2002	16.04.2009	X
INMARSAT GSO-2N	G		64	11.06.2002	11.06.2009	
USAT-S1	G		-105.5	26.04.2002	26.04.2009	X
DAVID	I			21.03.2002	21.03.2009	X
SICRAL-3A	I		16.2	27.03.2002	27.03.2009	X
SICRAL-3B	I		21.8	27.03.2002	27.03.2009	X

RÉSEAU	ADMIN	ORG	LONG(E)	Date de publication de l'API	Expiration du délai de sept ans	Renseignements à fournir au titre de la Résolution 49* qui sont manquants
INSAT-MET(82E)	IND		82	12.04.2002	12.04.2009	X
INSAT-MET(94E)	IND		94	12.04.2002	12.04.2009	X
JCSAT-T-127.5E	J		127.5	09.05.2002	09.05.2009	X
MEASAT-9E	MLA		9	27.06.2002	27.06.2009	X
SADKO-2	RUS		128	12.03.2002	12.03.2009	X
SADKO-3	RUS		-26.5	12.03.2002	12.03.2009	X
TONGASAT-2/130E	TON		130	15.05.2002	15.05.2009	X
TONGASAT-2/134E	TON		134	15.05.2002	15.05.2009	X
TONGASAT-2/138E	TON		138	15.05.2002	15.05.2009	X
CARIBSS-1	TRD		-95	17.01.2002	17.01.2009	
EMARSAT-1L/M	UAE		28.7	15.04.2002	15.04.2009	X
MSV-1	USA		-101	28.06.2002	28.06.2009	X
USABSN-10	USA		-114.5	01.04.2002	01.04.2009	X
USABSN-11	USA		-119	01.04.2002	01.04.2009	X
USABSN-2	USA		-96.5	01.04.2002	01.04.2009	X
USABSN-3	USA		-105.5	01.04.2002	01.04.2009	X
USABSN-4	USA		-91	01.04.2002	01.04.2009	X
USABSN-5	USA		-101	01.04.2002	01.04.2009	X
USABSN-6	USA		-110	01.04.2002	01.04.2009	X
USABSN-7	USA		-107	01.04.2002	01.04.2009	X
USABSN-8	USA		-117	01.04.2002	01.04.2009	X
USABSN-9	USA		-110	01.04.2002	01.04.2009	X

\*Veuillez vous reporter aux § 7 et 8 du présent télégramme circulaire.

## ANNEXE 2

**Réseaux à satellite pour lesquels les renseignements de notification reçus sont en cours d'examen ou ont été soit retournés à l'administration à la suite d'une conclusion défavorable soit inscrits dans le Fichier de référence à la suite d'une conclusion favorable et pour lesquels le délai réglementaire de sept ans expirera avant le 1er juillet 2009 (voir le § 5 du présent télégramme circulaire)**

RÉSEAU	ADMIN	ORG	LONG(E)	Date de publication de l'API	Expiration du délai de sept ans	Renseignements à fournir au titre de la Résolution 49* qui sont manquants
CHINASAT-134E	CHN		134	27.05.2002	27.05.2009	
CHINASAT-138E	CHN		138	27.05.2002	27.05.2009	X
CTDRS-1-77E	CHN		77	31.01.2002	31.01.2009	
CTDRS-1-80E	CHN		80	31.01.2002	31.01.2009	
HISPASAT-2A X	E		-30	25.01.2002	25.01.2009	
SECOMSAT B29E	E		29	25.01.2002	25.01.2009	
3GSAT-G16	F		6	11.03.2002	11.03.2009	X
3GSAT-G18	F		27.5	11.03.2002	11.03.2009	X
AMSAT-F IDEFIX	F			28.02.2002	28.02.2009	S.O.
DJCF-1B	G		46	25.06.2002	25.06.2009	
DJCF-2B	G		-26	25.06.2002	25.06.2009	
DMC1	G			08.03.2002	08.03.2009	S.O.
GIBSAT A1	G		-105	26.04.2002	26.04.2009	
TOPSAT	G			26.04.2002	26.04.2009	S.O.
GALILEO-M-NAVSTAR	I			21.02.2002	21.02.2009	S.O.
AMOS 2-B	ISR		-4	12.06.2002	12.06.2009	
GLONASS-M	RUS			28.06.2002	28.06.2009	S.O.
MONITOR	RUS			15.01.2002	15.01.2009	S.O.
NPP	USA			14.03.2002	14.03.2009	S.O.
SIRTF	USA			28.06.2002	28.06.2009	S.O.
USABSN-1	USA		-101	01.04.2002	01.04.2009	

\* Veuillez vous reporter aux § 7 et 8 du présent télégramme circulaire.